



AVIS DE PUBLICATION

Le Collège Communal de la Commune de Lens porte à la connaissance de la population que le Conseil Communal a voté ce 02 octobre 2023 la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n°2 relative à l'exercice 2023.

Ce document se trouve à l'inspection du public au secrétariat communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture au public pendant une période de 10 jours se terminant le 12 octobre 2023.

Lens, le 03 octobre 2023

La Directrice Générale f.f.,

Joyce RENIERS



La Bourgmestre,

Isabelle GALANT